

■ **GUISE** UN CONCOURS MET EN AVANT LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS ET INVITE LES JEUNES ARCHITECTES À INNOVER SUR LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS

Concevoir l'habitat à qualité environnementale

➤ Lancé en janvier dernier, le concours d'architecture «Familistère de Guise» a franchi sa première étape (voir «Le Moniteur» du 10 mars 2000, p. 45). Présidé par l'architecte Bernard Huet, le jury a notamment récompensé un projet de 67 logements ouverts sur une promenade centrale et qui s'inscrit dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) tout en innovant sur la typologie des logements. La deuxième étape consiste, maintenant, à réaliser une première tranche de 20 logements, sur le terrain situé dans le quartier des Coutures à Guise.



Lauréate du concours, Laurence Duca a organisé son programme de logements par petites unités modulables avec capteurs solaires et récupérateurs d'eaux pluviales.

Réduire les consommations d'énergie

1^{er} prix de ce concours, Laurence Duca (jeune architecte fraîchement sortie en 1998 de l'école d'architecture de Paris-La Villette) a organisé son programme de logements par petites unités modulables composées chacune de trois appartements et deux maisons de ville disposant tous d'un jardin et de locaux communs (atelier, dépôt, jardinage, salles de travail...). Leur

disposition prévoit de maîtriser les apports solaires, tout comme le parti technique (récupération des eaux pluviales, capteurs solaires en toiture, stockage des surplus de chaleur solaire...) vise la réduction des consommations d'énergie. Un projet qui s'inscrit bien, notamment dans la toute nouvelle réglementation thermique (RT 2000) et ses objectifs économiques et

environnementaux, sans écartier un véritable travail d'écriture architecturale sobre où les matériaux locaux sont présents. Beaucoup d'idées sont avancées, sur la base d'un programme qui doit maintenant être chiffré. La mairie de Guise, maître d'ouvrage, n'a pas encore arrêté de calendrier pour cette première tranche de 20 logements. On

peut regretter que ce projet doive être réalisé en périphérie de la ville et non dans le Familistère, alors qu'il est appelé à servir de référence en matière de logement social pour le XXI^e siècle, comme l'œuvre de Jean-Baptiste Godin l'a été au siècle dernier. Il est en effet une des premières étapes du vaste programme Utopia lancé par le conseil général de l'Aisne et qui se monte à 200 millions de francs. Il vise un double objectif : restaurer et animer les bâtiments du Familistère et y créer un centre international de rencontres sur l'utopie et les expériences sociales.

Résultat du concours

- ▶ **1^{er} prix :** Laurence Duca, architecte
- ▶ **2^e prix :** Antoine Mabire et Marie-Hélène Reich, architectes
- ▶ **3^e prix :** Hasan Mersin et Gilles Boret, étudiants
- ▶ **4^e prix :** David Briot, étudiant
- ▶ **5^e prix :** Carlos Rodriguez-Barba, architecte et Simon Pallubicki, étudiant
- ▶ **prix spécial :** Leila Henry, architecte

■ **DUNKERQUE**

Les éoliennes vont grossir et changer de banc

➤ Les pêcheurs de soles ont eu gain de cause. La SAEML (1) Eoliennes Nord-Pas-de-Calais a renoncé à installer ses futures éoliennes sur le banc de Breedt à 5 km au large de Dunkerque. Le projet, retenu dans le cadre du programme national Eole 2005, sera finalement localisé sur le banc de Mardyck. La SAEML compte présenter le projet aux pêcheurs sous peu. Mais la région, actionnaire majoritaire d'Eoliennes Nord-Pas-de-Calais, ne doit pas perdre de temps : le programme doit être mis en œuvre avant octobre 2002 pour bénéficier du prix de 42 cm le kilowattheure contractualisé en octobre 1999 avec EDF.

Etudes de rentabilité

La SAEML espère décrocher le permis de construire fin 2001 afin que les travaux puissent se dérouler entre juin et août 2002. Le projet a été remanié : il s'approche désormais des 13,7 millions d'euros HT (90 millions de francs) et surtout il ne s'agit plus de planter dix éoliennes de 750 kW. Des études ont montré que pour être rentable, le projet devait comporter des éoliennes plus importantes. L'objectif est d'installer quatre ou cinq éoliennes de 750kW. Par contre il y aura aussi deux ou trois grosses éoliennes de 1,5 à 2 mégawatts. Le financement reste à finaliser. Rappelons qu'à l'origine il était prévu 51% pour la SAEML, 34% pour Shell Energies renouvelables, 10% pour Total et 4% pour Jeumont Industrie. Le changement de banc a un inconvénient pour la Région. Comme celui de Mardyck est petit, il ne pourra accueillir ce projet et aura donc simplement une fonction de test. **ALIX DE VOGÜE** ■

(1) Société anonyme d'économie mixte locale.

■ **CREIL** PLUSIEURS ZONES D'ACTIVITÉ DÉVELOPPÉES À LA FOIS

La Semoise élargit son offre d'accueil d'entreprises

➤ «La politique d'offre fonctionne bien dans l'Oise, dès qu'on diversifie les propositions de terrain, les entreprises arrivent. En période de croissance forte, les chefs d'entreprise n'ont plus le temps de construire, ils préfèrent louer des locaux», explique Dominique Versini, le directeur de la Semoise. En quatre ans, il a ouvert une dizaine de zones avec succès car les surfaces disponibles restent constantes dans le département où trois secteurs sont particulièrement dyna-

miques : Beauvais, le Valois et Compiègne en bordure de l'autoroute Paris-Lille.

Quatorze nouvelles zones dans l'Oise

Si les ventes aux logisticiens sont désormais plus lentes à monter, les programmes industriels continuent au même rythme. Quatorze nouvelles zones sont en projet dans l'Oise, couvrant une surface totale de 286 hectares. Dans l'agglomération de Creil où jusqu'ici le marché était stagnant, la Semoise négocie

des implantations sur plusieurs sites en même temps et aménage en fonction des besoins des sociétés. A Nogent, la création de la ZAC de la vallée de la Brèche a révélé la demande, trois programmes viennent d'être signés et la municipalité vient de confier à la Semoise l'étude d'une autre ZAC au centre ville. «Le bassin creillois qui est surtout riche de friches dépendant d'usines du début du siècle situées en pleine agglomération, a besoin de 150 ha de terrains supplémentaires.»

La zone commerciale de Saint-Maximim gérée par Quillery se remplit aussi vite que celle de la vallée de la Brèche, située sur le plateau, le parc tertiaire d'Alata se reconvertit en zone logistique, après Legrand et Loctite, plusieurs dossiers devraient aboutir au premier trimestre. Quant aux friches intérieures de Creil-Montataire, «leur réhabilitation est une priorité urbaine, mais nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion avec le district».

E.G. ■